



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R02-2023-224

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2023

Sommaire

DÉAL Martinique (Direction de l'environnement de l'Aménagement et du Logement de la Martinique) / Mission d'appui au Pilotage (MAP)

R02-2023-07-19-00007 - Arrêté portant subdélégation de signature de M.Jean-Michel MAURIN aux agents de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement de la Martinique en matière d'administration générale (19 pages)

Page 3

R02-2023-07-19-00006 - Arrêté portant subdélégation de signature de M.Jean-Michel MAURIN aux agents de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement de la Martinique en matière de responsabilité de budgets opérationnels_budget (9 pages)

Page 23

DÉAL Martinique (Direction de l'environnement
de l'Aménagement et du Logement de la
Martinique)

R02-2023-07-19-00007

Arrêté portant subdélégation de signature de
M.Jean-Michel MAURIN aux agents de la direction
de l'environnement de l'aménagement et du
logement de la Martinique en matière
d'administration générale



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° 2023 -
portant subdélégation de signature de M. Jean-Michel MAURIN
aux agents de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de
la Martinique en matière d'administration générale**

**LE DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE MARTINIQUE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe Bouvier, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique à compter du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2020 du Premier ministre, de la ministre de la transition écologique et solidaire, de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la ministre des outre-mer portant nomination de M. Jean-Michel MAURIN directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique à compter du 1^{er} février 2020 (NOR : TREK1933153A) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020, portant nomination de Madame Stéphanie DEPOORTER directrice adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique à compter du 15 janvier 2021 (NOR : TREK-2029950A) ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2021, portant nomination de Madame Véronique LAGRANGE directrice adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique à compter du 1^{er} juin 2021 (NOR : TREK-2106855A) ;

Vu l'arrêté n° 2020-1231002 du 31 décembre 2020, portant organisation du secrétariat général commun de Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral R02-2022-11-25-00003 du 25 novembre 2022 donnant délégation de signature à M. Jean-Michel MAURIN, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le Directeur de la DEAL est assisté dans l'exercice de ses missions de deux directrices adjointes. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MAURIN, la délégation qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral susvisé sera exercée :

- Pour les actes pris dans les domaines relevant des compétences nature, eau, aménagement, commissions, polices spéciales, enquête publique, contentieux, par Madame Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe. Cette délégation sera étendue à l'ensemble des actes relevant des services de la DEAL, en cas d'absence concomitante de M. Jean-Michel MAURIN et de Madame Véronique LAGRANGE ;
- Pour les actes pris dans les domaines relevant des compétences pilotage, transport, risques, logement, énergie, défense, par Madame Véronique LAGRANGE, directrice adjointe. Cette délégation sera étendue à l'ensemble des actes relevant des services de la DEAL, en cas d'absence concomitante de M. Jean-Michel MAURIN et de Madame Stéphanie DEPOORTER.

ARTICLE 2 : Subdélégation permanente de signature est donnée aux chefs de service, de mission et de pôle ci-après désignés pour la gestion des absences des agents placés sous leur autorité :

Alexis CEFBER	Cheffe du Service Connaissance, Prospective, Développement Territorial
Philippe QUÉMART	Chef du Service Paysages Eau Biodiversité
Cyrille LIROY	Chef du Service Transport, Mobilité, Sécurité
Grégory LEFÈBVRE	Chef du Service Bâtiment Durable et Aménagement
Miguelle MAMBERT	Cheffe du Service Logement et Ville Durable
Isabelle GERGON	Cheffe du Service Risques Énergie Climat
Solène TAICLET	Cheffe de la mission appui au pilotage

Les chefs de service et de mission subdélèguent aux chefs d'unité et de pôle la signature des actes de gestion des absences, missions et formations des agents placés sous leur autorité.

ARTICLE 3 : Subdélégation permanente de signature est donnée aux chefs de service et mission ci-après désignés pour les domaines suivants et figurant en annexe :

Domaines	Noms	Fonctions
<ul style="list-style-type: none">• Contentieux intéressant les domaines de compétence de la DEAL (1b2 à 1b4)• Gestion des enquêtes publiques (1c1 à 1c2)• Secrétariat des commissions	Solène TAICLET Alexis CEFBER	Cheffe de la mission appui au pilotage Cheffe du Service Connaissance, Prospective,

Domaines	Noms	Fonctions
départementales à caractère consultatif (1c3 à 1c5) Affichage publicitaire (5f1)		Développement Territorial
Suivi des BOP (1d1), conseil de gestion et démarche qualité (1d2), gestion de crise (1d3), archives (1d4), contrat de services SGC (1d5), régie de recettes (1d6), gestion et planification des marchés publics (1d7), communication (1d8)	Solène TAICLET	Cheffe de la mission appui au pilotage
Transports publics terrestres (2) et sécurité et éducation routière (3)	Cyrille LIROY	Chef du service Transport, Mobilité, Sécurité
Logement social (4) à l'exception de l'attribution de subventions relatives à la politique sociale du logement et à l'exception des décisions favorables à l'octroi d'un prêt aidé par l'État pour la construction de logements sociaux LLS et LLTS (4a1), des agréments pour la réalisation de travaux de construction de logements de type PLS et PSLA (4a4) et les notifications aux communes dans le champ de l'article 55 de la loi SRU du 13/12/2000 (4a1)	Miguelle MAMBERT	Cheffe du Service Logement et Ville Durable
Urbanisme et application du droit des sols (5) <ul style="list-style-type: none"> pour les décisions concernant les demandes de permis et déclarations préalables lorsque le projet est réalisé pour le compte de l'État et en cas de désaccord entre le maire et la DEAL (5b5), à l'exception des décisions dans le cadre de l'achèvement des travaux réalisés pour le compte de l'État (5c) porter-à-connaissance (5e) Affichage publicitaire (5f1) Actes d'administration du DPM (9d4) 	Alexis CEFBER	Cheffe du Service Connaissance, Prospective, Développement Territorial
Accessibilité (6) à l'exception des avis sur demande de dérogation aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées (6a2)] Gestion du domaine public fluvial (9c3)	Grégory LEFÈVRE	Chef du Service Bâtiment Durable et Aménagements
Promotion du développement durable (11)	Solène TAICLET	Cheffe de la Mission appui au pilotage
Prévention des risques naturels (12a), anthropiques et risques industriels,	Isabelle GERGON	Cheffe du Service Risques Énergie Climat

Domaines	Noms	Fonctions
contrôle des véhicules, énergie (13) à l'exception des décisions d'approbation des projets d'ouvrage de production et de transport d'énergie électriques (13e2)		
Eau et milieux aquatiques (9a), biodiversité, Nature et Paysages (9b), police de l'environnement (9c), domaine public maritime milieux marin et littoral (9d) et espèces protégées – procédures CITES (10)	Philippe QUÉMART	Chef du Service Paysages Eau Biodiversité

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service ou de mission susmentionnés, la subdélégation de signature qui leur est conférée dans le cadre du présent arrêté est exercée suivant les modalités ci-après :

Cyrille LIROY, subdélégation de signature est donnée à :

- Laurent BRINO, chargé de mission politiques de mobilité et observation des transports ;
- Alain BOIZARD, responsable de l'observatoire et des transports exceptionnels, pour le domaine 3a2, pour signer les dérogations pour les véhicules de plus de 7,5T (arrêté ministériel du 02 mars 2015) ;

Alexis CEFBER, subdélégation de signature est donnée à :

- Eric GAY, adjoint à la cheffe de service et chargé des unités territoriales ;
- Joël FIGUÈRES, adjoint à la cheffe de service et chef de l'unité « évaluation environnementale ».

Grégory LEFÈBVRE, subdélégation de signature est donnée à :

- Fabien VEDIE, chef de la mission sargasses ;
- Gildas LE PENNEC, chef de l'unité « constructions publiques ».

Isabelle GERGON, subdélégation de signature est donnée à :

- Alexis MILLER, adjoint à la cheffe de service ;
- Karim BEN AMER, adjoint à la cheffe de service ;
- Clémentine MONTANE, cheffe de l'unité « risques naturels » ;
- Damien HUOT-MARCHAND, chargé de mission « santé environnement, produits chimiques » ;
- Pascal BOTTE, en charge des véhicules, pour le domaine 13d ;

Philippe QUEMART, subdélégation de signature est donnée à :

- Bruno LAZZARINI, adjoint au Chef de service ;
- Christophe GROS, adjoint au Chef de service.

Miguelle MAMBERT, subdélégation de signature est donnée à :

- Karen ALBORGHETTI, adjointe à la cheffe de service.

Solène TAICLET, subdélégation de signature est donnée à :

- Elsa BADROUZAMANI, adjointe à la cheffe de mission ;
- Pauline PREVOT, responsable du pôle juridique.

ARTICLE 5 : Au sein des unités territoriales de l'État, subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité territoriale de l'État ci-dessous désignés pour les domaines et décisions suivantes :

- Chantal VELAYOUDON, cheffe de l'unité Nord ;
 - Nicole MARIE-LOUISE, cheffe de l'unité Sud.
- pour les absences des agents placés sous leur autorité ;
- pour le domaine 6a limité aux notifications d'incomplets et de délais d'instruction des Agendas d'Accessibilité Programmée ;
- pour les domaines 5a et 5b limités aux notifications d'incomplets et de délais d'instruction des Agendas d'Accessibilité Programmée ;
- pour le domaine 9d4 limité aux actes de délimitation.

ARTICLE 6 : Les courriers signés dans le cadre de cet arrêté de subdélégation doivent porter la mention « *Pour le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement et par subdélégation* ».

ARTICLE 7 : L'arrêté préfectoral n°R02-2022-12-08-0002 du 08 décembre 2022 portant subdélégation de signature de M. Jean-Michel MAURIN, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, est abrogé.

ARTICLE 8 : La secrétaire générale de la Préfecture, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Schoelcher, le

19 JUIL. 2023

Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Jean-Michel MAURIN

relative à la subdélégation de signature
du directeur aux agents de la DEAL

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
a) Personnel	
1a1	Actes de management décisionnels en matière de gestion du personnel (actes préparatoires réalisés par le SGC RH)
1a2	Signature des ordres de mission et état de frais en France
1a3	Signature des cartes professionnelles à délivrer aux agents en vue d'une assermentation
1a4	Ordres de maintien dans l'emploi des agents de la DEAL inscrits sur les listes A et B en cas de grève justifiant de la mise en place d'un service minimum
b) Affaires Juridiques	
1b1	Actes d'exécution des décisions de justice intéressant les domaines de compétence de la DEAL : <ul style="list-style-type: none"> · montant des réparations mis à la charge de l'État dans la limite de 150 000 Euros intérêts compris · frais judiciaires mandatés par l'administration Seuil de déconcentration: 15 000 Euros TTC
1b2	Police de l'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> - procès-verbaux, plaintes, lettres d'observations et tous rapports et correspondances utiles à faire condamner les infractions à la réglementation en matière d'urbanisme, à transmettre au Procureur de la République pour la défense des dossiers de 1^{ère} instance et devant la Cour d'Appel de Fort-de-France. - actes de déclenchement de la procédure de mise en recouvrement des astreintes par la DEAL.
1b3	Tout autre contentieux de nature pénale intéressant les domaines de compétence de la DEAL: Instruction et transmission au ministère public des lettres d'observation et mémoires utiles à faire condamner les infractions ayant fait l'objet d'une verbalisation, d'un constat ou d'un signalement

Numéro du code	Nature des décisions dont la signature est subdéléguée
1b4	<p>Contentieux administratif intéressant les domaines de compétence de la DEAL, à l'exclusion de la signature des requêtes et mémoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relatif à la gestion du Domaine Public Maritime. Contravention de grande voirie : notification des procès-verbaux aux contrevenants. Envoi au tribunal administratif pour enregistrement. Envoi au tribunal administratif de tous éléments utiles à faire condamner les contrevenants. - Relatif à tous les autres contentieux administratifs intéressant le domaine de compétence de la DEAL <p>Envoi au tribunal administratif de tous les éléments utiles à défendre les intérêts de l'État.</p>
1c1	<p>c) Enquêtes Publiques - Commissions départementales à caractère consultatif</p> <p>Courriers, correspondances au titre du Secrétariat de la Commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire-Enquêteur</p>
1c2	<p>Saisine du Tribunal Administratif pour la désignation du commissaire-enquêteur ou de la commission d'enquête</p> <p>Courriers de mise en œuvre des procédures liées aux Enquêtes Publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - courriers, notifications, accusés réceptions aux pétitionnaires ; - courriers aux maires et organismes concernés par le projet ; - courriers aux commissaires-enquêteurs ; - publications des enquêtes publiques.
1c3	<p>Secrétariat du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)</p> <p>Secrétariat de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)</p>
1c4	<p>Courriers de Notification aux pétitionnaires et information des parties concernées des arrêtés préfectoraux émis après passage en CODERST et en CDNPS</p>
1c5	<p>Secrétariat de la Commission de Conciliation</p>
1d1	<p>d) Mission appui au pilotage</p> <p>Suivi des budgets opérationnels de programme : dialogue de gestion, notification des crédits, délégation dans l'application chorus et indicateurs de performance</p>
1d2	<p>Actes liés au conseil de gestion, démarche qualité, suivi des effectifs et de l'activité des services y compris le Contrôle interne comptable (CIC) et le Contrôle hiérarchique interne (CHI)</p>

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
1d3	Actes liés à la gestion de crise : planning des astreintes DEAL, indemnités d'astreinte, actualisation des fiches réflexe
1d4	Actes liés au reversement des archives
1d5	Actes liés au pilotage et à la mise en œuvre du contrat de services entre la DEAL et le SGC : compte rendu de réunion, courrier, note, fiche navette, procédures
1d6	Actes liés à la régie de recette et titres de perception
1d7	Actes liés à la gestion et la planification des marchés publics
1d8	Actes liés à la gestion de la communication
2 – TRANSPORTS PUBLICS TERRESTRES	
a) Transports publics routiers de voyageurs (code des transports)	
2a1	Délivrance de licence de transport communautaire, licence de transport intérieur et copies conformes de licence
2a2	Déclarations de services privés de transports routiers de personnes
2a3	Autorisation de petits trains routiers touristiques
2a4	Mise en demeure et notification de l'arrêté de retrait de l'autorisation d'exercer lorsqu'il n'est plus satisfait à l'une des conditions requises pour l'inscription de l'entreprise au registre des transports
b) Transports publics routiers de marchandises (code des transports)	
2b1	Délivrance de licence de transport communautaire, licence de transport intérieur et copies conformes de licence
2b2	Attestation de dérogation à l'inscription au Registre de transport
2b3	Mise en demeure et notification de l'arrêté de retrait de l'autorisation d'exercer lorsqu'il n'est plus satisfait à l'une des conditions requises pour l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises
c) Commissionnaire de transport (décret du 30 août 1999 modifié, article 9)	
2c1	Délivrance de certificat d'inscription

Numéro du code	Nature des décisions dont la signature est subdéléguée
2c2	Délivrance de l'attestation de capacité professionnelle de commissionnaires de transports par examen, par équivalence de diplôme et par expérience professionnelle
2c3	Dépôt de plainte pour les infractions commises par le commissionnaire de transport en tant que donneur d'ordres
2c4	Mise en demeure et notification de l'arrêt de retrait du certificat d'inscription au registre des commissionnaires de transport et de l'arrêt de radiation de l'entreprise du registre des commissionnaires de transport
2d1	<p style="text-align: center;">d) Attestations de capacité professionnelle</p> Délivrance de l'attestation de capacité professionnelle par examen, par équivalence de diplôme et par expérience professionnelle pour les transports publics routiers légers et lourds
2e1	<p style="text-align: center;">e) Notification des décisions</p> Décision d'agrément des organismes de formation
2f1	<p style="text-align: center;">f) Sanctions administratives</p> Procédures et décisions relatives à la commission territoriale de sanctions administratives
2f2	Contrôles des transports terrestres-procédures
3a1	<p style="text-align: center;">3 - SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRE</p> <p style="text-align: center;">a) Réglementation de la circulation et délivrance d'autorisations</p> Autorisation individuelle de transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque
3a2	Dérégulation exceptionnelle à l'interdiction de circulation de véhicules de transports routiers de marchandises de plus de 7,5 tonnes de poids total en charge les samedis et veilles de jours fériés à partir de 22 h et jusqu'à 22 h les dimanches et jours fériés
	<p style="text-align: center;">b) Formation du conducteur</p>

Numéro du code	Nature des décisions dont la signature est subdéléguée
3b1	Gestion des examens du permis de conduire.
3b2	Contrats de labellisation des établissements d'enseignement de la conduite automobile.
	4 - LOGEMENT SOCIAL
	a) Logement locatif social
4a1	<p>Notification aux communes dans le champ de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 « SRU » (solidarité et renouvellement urbains).</p> <p>Instruction des dossiers relatifs aux logements locatifs sociaux (LLS), logements locatifs très sociaux (LLTS).</p> <p>Décisions favorables à l'octroi d'un prêt aidé par l'État pour la construction de logements locatifs sociaux (LLS), logements locatifs très sociaux (LLTS) dans la limite des seuils financiers fixés par l'arrêté de délégation d'ordonnateur secondaire – décisions d'annulation et décision de rejet.</p> <p>Décisions de prorogation de délais pour le lancement et l'achèvement des travaux d'opérations de logements sociaux.</p>
4a2	Autorisation d'aliénation de locaux dans les conditions fixées par l'article L 443-11
4a3	<p>Agrément du taux réduit de T.V.A. pour la réalisation de travaux d'amélioration, de transformation ou d'aménagement de logements locatifs sociaux.</p> <p>Décisions d'octroi, d'annulation, de modification et de rejet de subventions pour le confortement parasismique des logements sociaux (Rehalulos)</p>
4a4	<p>Agrément pour la réalisation de travaux de construction de logements de type PLS et PSLA.</p> <p>Décisions de dérogation aux plafonds de ressources pour les attributaires de logements locatifs sociaux (LLS, LLTS, PLS).</p> <p>Décisions d'octroi, d'annulation, de modification et de rejet de subventions de la surcharge foncière et du foncier aménagé dans le cadre du FRAFU dans la limite des seuils financiers fixés par l'arrêté de délégation d'ordonnateur secondaire.</p>
	b) Amélioration habitat privé

Numéro du code	Nature des décisions dont la signature est subdéléguée
4b1	Instruction des dossiers d'aide à l'amélioration de l'habitat (AAH) à destination des propriétaires occupants. Décision d'octroi, d'annulation, de modification et de rejet de subvention des opérations d'amélioration de l'habitat (AAH) dans la limite des plafonds fixés par l'arrêté de délégation d'ordonnateur secondaire.
4c1	c) Aménagement et renouvellement urbains Instruction des dossiers de demande de financement de RHI à présenter en CT RHI. Décisions d'octroi, d'annulation, de modification et de rejet de subventions et convention de financement des RHI dans la limite des seuils financiers fixés par l'arrêté de délégation d'ordonnateur secondaire
4d1	d) Politique sociale du logement Secrétariat de la commission de médiation DALO. Décision de recevabilité du recours amiable DALO et reconnaissance du caractère prioritaire et urgent du relogement du requérant.
4d2	Gestion du contingent préfectoral Mesures de prévention des expulsions locatives : avis préalable au recours à la force publique
4e1	e) Parc public et accession sociale Instruction des dossiers de logements évolutifs sociaux (LES). Décision d'attribution de subvention pour la réalisation de logements évolutifs sociaux, dans la limite des seuils fixés par l'arrêté de délégation d'ordonnateur secondaire.
4f1	f) Lutte contre l'habitat indigne Décisions relatives à la réalisation de travaux d'office réalisés suite à un arrêté d'insalubrité, y compris passation de marchés publics.
4f2	Porter à connaissance réalisés dans le cadre des PLH et des PILHI.

<i>Nature des décisions dont la signature est subdéléguée</i>	
Numéro du code	
5 — URBANISME ET APPLICATION DU DROIT DES SOLS	
a) Certificats d'urbanisme	
5a1	Délivrance des certificats d'urbanisme prévus au premier alinéa de l'article L410-1 du code de l'urbanisme lorsque la décision est prise pour le compte de l'État
5a2	Délivrance des certificats d'urbanisme prévus au deuxième alinéa de l'article L410-1 lorsque la décision est prise pour le compte de l'État, sauf lorsque le Directeur Départemental ne retient pas les observations du maire
b) Permis et déclaration préalable	
5b1	Notification de la liste des pièces manquantes en cas de dossier incomplet lorsque la décision est prise au nom de l'État
5b2	Notification de la liste des pièces manquantes en cas de dossier incomplet lorsque la décision est prise pour le compte de l'État
5b3	Notification de majoration et de prolongation de délai de droit commun lorsque la décision est prise au nom de l'État
5b4	Consultation de personnes publiques, services ou commissions intéressés
5b5	Décisions concernant les demandes de permis et déclaration préalable lorsque le projet est réalisé pour le compte de l'État sauf en cas de désaccord entre le maire et le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
5b6	Prorogation des permis et décisions intervenues sur les déclarations préalables lorsque le projet est réalisé pour le compte de l'État
5b7	Décisions concernant les avis conformes du préfet rendus sur une partie du territoire communal non couverte par une carte communale, un Plan Local d'Urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu.
c) Achèvement des travaux réalisés pour le compte de l'État	
5c1	Mise en demeure
5c2	Attestation certifiant la conformité des travaux
d) Taxes et participation	
5d1	Liquidation des taxes

Nature des décisions dont la signature est subdélégée	
5d2	Signature des titres de recettes, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et aux réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur
5e1	e) Porter à la connaissance Actes destinés à « porter à la connaissance » de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et du Maire tous les éléments à prendre en compte au cours de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou de la carte communale.
5f1	f) Affichage publicitaire Récépissés des déclarations préalables et instruction des demandes d'implantation pour tous les supports d'affichage publicitaire Ensemble des actes et courriers relatifs à l'application de la réglementation en matière d'affichage publicitaire. Notification des procès-verbaux aux contrevenants et citation à comparaître. Transmission au ministère public des procès-verbaux, plaintes, lettres d'observations et tous éléments utiles à faire condamner les infractions à la réglementation en urbanisme. Déclenchement de la procédure de mise en recouvrement des astreintes par la DEAL. Transmission au Procureur Général de tous éléments utiles pour la défense des dossiers de 1 ^{ère} première instance devant les tribunaux.
6 - ACCESSIBILITÉ	
6a1	Décisions relatives aux dispositions applicables aux personnes handicapées lors de la construction de bâtiments d'habitation collectifs, d'établissements recevant du public et d'installations ouvertes au public
6a2	Sous commission départementale d'accessibilité : <ul style="list-style-type: none"> · signature des avis de la commission départementale d'accessibilité (y compris sur demandes de dérogation) ; · décision de réunir la sous-commission

<i>Nature des décisions dont la signature est subdéléguée</i>	
6b1	<p>Exercice du Contrôle du respect des Règles de la Construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution des dossiers de contrôles : • Transaction pénale dans le domaine du respect des règles de construction (proposition au contrevenant et transmissions au procureur)
7 – INGÉNIERIE PUBLIQUE	
7a2	Contrats ou protocoles de prestations d'ingénierie publique que la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement peut apporter aux autres services déconcentrés de l'État dans le cadre de son assistance à maîtrise d'ouvrage pour les constructions de bâtiments et d'équipements
8 - DÉFENSE	
8a1	Exercice de fonctions de délégué de la zone de défense Antilles
8a2	Mise en place des mesures liées aux secteurs d'activité d'importance vitale (port et aéroport)
9 - PAYSAGES, EAU, BIODIVERSITÉ	
a) Eau et Milieu Aquatiques	
9a1	Arrêtés sécheresse (gestion de l'hydrométrie, évolution des débits des cours d'eau).
9a2	Arrêtés d'interdiction de la pêche
9a3	Secrétariat du Comité de Bassin
b) Biodiversité, Nature, Paysages	
9b1	Autorisations relatives à la gestion des espaces naturels protégés, à l'exception des décisions relatives à la création d'espaces protégés
9b2	Arrêtés d'ouverture et de fermeture de la chasse. Attribution des lots de chasse.
c) Police de l'environnement	

Numéro du code	Nature des décisions dont la signature est subdéléguée
9c1	<p>Police de l'eau - Loi sur l'eau :</p> <p>Instruction des demandes de déclaration : signature des récépissés de déclaration ou d'opposition, arrêté de prescription particulière</p> <p>Transaction pénale dans le domaine de l'eau, de la pêche en eau douce et de l'occupation du DPF (propositions au contrevenant et transmissions au procureur)</p> <p>Sanctions administratives dans le domaine de la police de l'eau (arrêtés de mise en demeure, arrêtés interruptifs de travaux, arrêtés de suspension d'exploitation).</p> <p>Agrément des vidangeurs d'installation d'ANC.</p>
9c2	Sécurité des ouvrages hydrauliques : arrêtés de classement des ouvrages
9c3	Gestion du Domaine Public Fluvial : tout acte de gestion dont reconnaissance du droit fondé en titre, acte de délimitation du DPF, arrêtés d'occupation temporaire du DPF.
9d1	d) Domaine public maritime. Milieu marin et littoral
9d2	Avis sur la régularisation des occupations sans titre des espaces urbains de la zone des 50 pas géométriques, dans le cadre de la Commission Inter-services ComMIS.
9d3	Instruction des demandes de cessions gratuites sur la zone des 50 pas
9d4	Avis sur la gestion du DPM
10a1	Actes d'administration du DPM à l'exclusion de la signature des AOT et COT relatives, sur terre, aux constructions et implantations économiques sises sur les 50 pas géométriques et les plages et, en mer, aux appontements
10a2	<p style="text-align: center;">10 - ESPÈCES PROTÉGÉES, PROCÉDURES CITES</p> <p>Décisions prises en application de la Convention de Washington (CITES) réglementant le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction</p> <p>Décisions et autorisations relatives à la détention et à l'utilisation d'écailles de tortues marines des espèces <i>Eretmochelys imbricata</i> et</p>

Numéro du code	Nature des décisions dont la signature est subdéléguée
10a3	Chelonia mydas, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés
10a4	Décisions et autorisations relatives à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés
10a5	<p>Décisions et autorisations relatives à la mise en œuvre des dispositions du règlement (CE) n° 338-97 susvisé et des règlements de la Commission associés</p> <p>Décisions et autorisations relatives à la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation ou, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la détention, à des fins scientifiques de spécimens d'espèces animales protégées en application des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement</p> <p>Décisions et autorisations relatives à la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par les espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, la détention, à des fins scientifiques de spécimens d'espèces végétales prélevées dans le milieu naturel et protégé en application des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement</p>
11 – PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
a) Développement durable, associations	
11a1	Agrément des associations
11a2	Actes liés à la mise en place et à l'animation des politiques en matière d'éco-responsabilité et de développement durable.
11a3	Partenariat associatif : instruction des demandes de subvention des associations, animation du réseau
12 – PRÉVENTION DES RISQUES	
a) Risques naturels	
12a1	<p>Actes relatifs à la gestion du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> · actes de mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés conclus pour le compte de l'État · exécution des arrêtés d'attribution de subvention · plans de prévention des risques naturels prévisibles et information préventive · acquisition amiable de bien endommagés à plus de la moitié de leur valeur par un sinistre déclaré catastrophe naturelle

Numéro du code	Nature des décisions dont la signature est subdéléguée
12a2	<ul style="list-style-type: none"> · acquisition amiable de biens exposés à un risque naturel prévisible menaçant gravement des vies humaines · paiement des dépenses afférentes à l'évacuation temporaire et logement des personnes exposées · expropriation par l'État de biens exposés au risque naturel majeur de mouvements de terrain
12b1	Instruction des demandes individuelles de révision des plans de prévention des risques naturels (PPRN) b) Plans de prévention des risques technologiques Instruction des projets d'élaboration des PPRT
12b2	Secrétariat des Commissions de Suivi de Sites
13a1	13 – ENVIRONNEMENT ET RISQUES INDUSTRIELS, CONTRÔLE DES VÉHICULES, ÉNERGIE a) Carrières, mines, sous-sol et explosifs <i>Instruction des demandes et surveillance au titre des législations concernant :</i> la recherche et l'exploitation des substances minérales et de gîtes géothermiques
13a2	la gestion de l'après-mine
13a3	les stockages souterrains d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, de gaz ou de produits chimiques
13b1	b) Canalisations Instruction des demandes et surveillance au titre des réglementations relatives aux canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, de gaz ou de produits chimiques, délivrance, suspension et retrait des agréments.
13c1	c) Équipements sous pression Instruction des demandes et surveillance au titre des réglementations relatives aux équipements sous pression, délivrance, suspension et retrait des agréments
13c2	Agrément ou reconnaissance d'organismes de contrôle ou de services inspections
13c3	Surveillance des organismes de contrôle ou de services inspections reconnus et des détenteurs d'équipement sous pression et du marché des équipements sous pression

<i>Nature des décisions dont la signature est subdéléguée</i>	
13c4	Aménagement aux obligations de contrôle et de surveillance, à l'exclusion des décisions requérant l'avis d'une commission nationale.
d) Véhicules	
13d1	Instruction des demandes et surveillance au titre des réglementations relatives aux véhicules
13d2	Délivrance et retrait des autorisations de mise en circulation : · des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage · des véhicules et citernes de transport de matières dangereuses
13d3	Délivrance des attestations d'aménagement des véhicules de transport en commun de personnes
13d4	Surveillance des centres de contrôles techniques de véhicules lourds et légers et des contrôleurs y intervenant
13d5	Délivrance des certificats d'agrément ADR
13d6	Réceptions par type ou à titre isolé de véhicules
13d7	Surveillance des organismes habilités dans le domaine du transport par route des marchandises dangereuses
e) Énergie	
13e1	Instruction des demandes et surveillance au titre de la législation relative aux lois sur l'énergie, l'électricité et le gaz
13e2	Approbation des projets d'ouvrage de production et de transport d'énergie électrique
13e4	Approbation des projets et autorisation d'exécution de lignes de distribution d'énergie électrique
f) Environnement industriel	
13f1	Instruction des demandes et surveillance au titre de : · la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) · la législation sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie Sanctions administratives dans le domaine de la police des installations classées pour la protection de l'environnement (arrêtés de mise en demeure, arrêtés de sanctions administratives).
13f2	Instruction et surveillance au titre des nouveaux métiers confiés à l'inspection des installations classées (règlement Reach, ...)
g) Déchets	
13g1	Instruction des demandes et surveillance au titre de la législation sur les déchets
13g2	Diagnostic de sites et sols pollués et validation de travaux

Numéro du code	Nature des décisions dont la signature est subdéléguée
14a1	<p data-bbox="268 786 300 1384">14 - AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE</p> <p data-bbox="316 136 395 1861">Dossiers soumis à la décision ou à l'Avis de l'Autorité Environnementale comprenant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relevant de la rubrique 1 du tableau annexe de l'article R122-2 du code de l'Environnement :</p> <ul data-bbox="411 349 603 1861" style="list-style-type: none"> - Transmission aux maîtres d'ouvrage, à leur demande, des éléments de cadrage préalable à l'élaboration finale des dossiers - Demandes de pièces complémentaires pour les dossiers soumis à avis - Accusé réception des dossiers complets - Avis sur les dossiers

DÉAL Martinique (Direction de l'environnement
de l'Aménagement et du Logement de la
Martinique)

R02-2023-07-19-00006

Arrêté portant subdélégation de signature de
M.Jean-Michel MAURIN aux agents de la direction
de l'environnement de l'aménagement et du
logement de la Martinique en matière de
responsabilité de budgets opérationnels_budget



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° 2023 -
portant subdélégation de signature de M. Jean-Michel MAURIN
aux agents de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de
la Martinique en matière de responsabilité de budgets opérationnels de programme
délégué et responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire
délégué des recettes et des dépenses sur le budget de l'État**

**LE DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE MARTINIQUE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable et portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe Bouvier, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique à compter du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2020 du Premier ministre, de la ministre de la transition écologique et solidaire, de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la ministre des outre-mer portant nomination de M. Jean-Michel MAURIN directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique à compter du 1^{er} février 2020 (TREK1933153A) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020, portant nomination de Madame Stéphanie DEPOORTER directrice adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique à compter du 15 janvier 2021 (NOR : TREK-2029950A) ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2021, portant nomination de Madame Véronique LAGRANGE directrice adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique à compter du 1^{er} juin 2021 (NOR : TREK-2106855A) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2023-01-23-00005 du 23 janvier 2023 donnant délégation de signature à M. Jean-Michel MAURIN, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses délégué ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2023, portant délégation de signature à M. Jean-Michel MAURIN, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique, subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions à Mesdames Stéphanie DEPOORTER et Véronique LAGRANGE, directrices adjointes, relative à l'exercice des compétences :

- de responsable des budgets opérationnels de programmes délégué prévus à l'article 3 de l'arrêté n° R02-2023-01-23-00005 du 23 janvier 2023 ;
- d'ordonnateur délégué tant pour les dépenses que pour les recettes de l'unité opérationnelle ;
- de représentant du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames Stéphanie DEPOORTER et Véronique LAGRANGE, subdélégation de signature est en outre donnée à Mme Solène TAICLET, cheffe de la mission d'appui au pilotage, à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes et de représentant du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions aux chefs de service ou de mission à l'effet de signer les actes relatifs aux marchés publics et aux subventions lorsque le montant du marché est inférieur à 40 000,00 € HT.

ARTICLE 4 : En qualité de responsable délégué de budgets opérationnels de programme (RBOP) et unités opérationnelles (RUO) et d'ordonnateur délégué tels que désignés dans le tableau ci-dessous, subdélégation de signature est donnée aux chefs de service ou de mission à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagement et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les propositions de liquidation de recettes et de dépenses, de mandatement et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les propositions d'émissions de factures (recettes non fiscales) et les pièces justificatives qui les accompagnent ;

BOP	Intitulé	Niveau	Nom	En cas d'absence ou d'empêchement
113	PAYSAGE, EAU & BIODIVERSITÉ	BOP régional, UO	Philippe QUÉMART, chef du SPEB Gregory LEFÈBVRE, chef du SBDA	Bruno LAZZARINI, adjoint au chef du SPEB Christophe GROS, adjoint au chef du SPEB Gildas LE PENNEC, adjoint au chef du SBDA Fabien VEDIE, adjoint au chef du SBDA Karine ROLAS, cheffe de l'unité BD

BOP	Intitulé	Niveau	Nom	En cas d'absence ou d'empêchement
0135	URBANISME, TERRITOIRES & AMÉLIORATION DE L'HABITAT	BOP régional, UO	Alexis CEFBER, cheffe du SCPDT	Eric GAY, adjoint à la cheffe du SCPDT Joël FIGUÈRES, adjoint à la cheffe du SCPDT Grégory LEFÈBVRE, chef du SBDA
0181	PRÉVENTION DES RISQUES	BOP régional, UO	Isabelle GERGON, cheffe du SREC	Karim BEN AMER, adjoint à la cheffe du SREC Alexis MILLER, adjoint à la cheffe du SREC
0203	INFRASTRUCTURE & SERVICES DE TRANSPORT	BOP régional, UO	Cyrille LIROY, chef du STMS	Laurent BRINO, adjoint au chef du STMS (mobilités et transports)
0207	SÉCURITÉ & ÉDUCATION ROUTIÈRE	BOP régional, UO	Cyrille LIROY, chef du STMS	Laurent BRINO, adjoint au chef du STMS (mobilités et transports) Alain BOIZARD, chef de l'observatoire de la sécurité routière Thierry BRESSY, délégué au permis de conduire

BOP	Intitulé	Niveau	Nom	En cas d'absence ou d'empêchement
380	FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	BOP régional, UO	Solène TAICLET, cheffe de la MAP	Bruno LAZZARINI, adjoint au chef du SPEB

ARTICLE 5 : En qualité de responsable d'unités opérationnelles (RUO) et d'ordonnateur délégué tels que désignés dans le tableau ci-dessous, subdélégation de signature est donnée aux chefs de service ou de mission à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagement et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les propositions d'émissions de factures (recettes non fiscales) et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les pièces de liquidation des dépenses de toute nature.

BOP	Intitulé	Niveau	Nom	En cas d'absence ou d'empêchement
0159 action 10	EXPERTISE, INFORMATION, GÉOGRAPHIE & MÉTHODOLOGIE	UO du BOP central	Solène TAICLET, cheffe de la MAP	Alexis CEFBER, cheffe du SCPDT
0123	CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER	UO du BOP régional	Miguella MAMBERT, cheffe du SLVD	Karen ALBORGHETTI, adjointe à la cheffe du SLVD
0174	ÉNERGIE, CLIMAT, APRÈS-MINES	UO du BOP central	Isabelle GERGON, cheffe du SREC	Karim BEN AMER, adjoint à la cheffe du SREC Alexis MILLER, adjoint à la cheffe du SREC
0362	ÉCOLOGIE	UO du BOP central	Grégory LEFÈBVRE, chef du SBDA	Gildas LE PENNEC, adjoint au chef du SBDA Karine ROLAS, cheffe de l'unité BD

4/6

BOP	Intitulé	Niveau	Nom	En cas d'absence ou d'empêchement
			Alexis CEFBER, cheffe du SCPDT	Eric GAY, adjoint à la cheffe du SCPDT
			Isabelle GERGON, cheffe du SREC	Karim BEN AMER, adjoint à la cheffe du SREC Alexis MILLER, adjoint à la cheffe du SREC
			Miguelle MAMBERT, cheffe du SLVD	Karen ALBORGHETTI, adjointe à la cheffe du SLVD
			Philippe QUÉMART, chef du SPEB	Bruno LAZZARINI, adjoint au chef du SPEB Christophe GROS, adjoint au chef du SPEB
			Cyrille LIROY, chef du STMS	Laurent BRINO, adjoint au chef du STMS (mobilités et transports)
0354	ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT	UO du BOP régional	Solène TAICLET, cheffe de la MAP	Alexis CEFBER, cheffe du SCPDT
0217	CONDUITE & PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE	UO du BOP central	Solène TAICLET, cheffe de la MAP	Alexis CEFBER, cheffe du SCPDT

ARTICLE 6 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants à l'effet de recevoir et de répartir dans l'application CHORUS Coeur, entre les unités opérationnelles, les crédits (AE_ autorisations d'engagement et CP_crédits de paiements) des programmes délégués par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2022 :

- Mme Sophie PICHEGRAIN, chargée de mission en contrôle de gestion au pôle Stratégie Performance, Mission d'Appui au Pilotage ;

- Mme Elsa BADROUZAMANI, contrôleur de gestion et cheffe du pôle Stratégie Performance, Mission d'Appui au Pilotage.

ARTICLE 7 : La liste des agents habilités à saisir ou à valider les demandes d'achats et les demandes de subventions, ainsi qu'à constater le service fait, dans le cadre de CHORUS FORMULAIRE est précisée en annexe 1.

ARTICLE 8 : La liste des agents habilités à contrôler et à valider les ordres de mission et les états de frais dans le cadre de CHORUS DT est précisée en annexe 2.

ARTICLE 9 : La liste des agents autorisés à utiliser, dans le cadre de leurs attributions et compétences, et dans la limite des enveloppes budgétaires qui leur seront allouées, les cartes achats de la DEAL, est précisée en annexe 3.

ARTICLE 10 : L'arrêté préfectoral n° R02-2023-03-08-00001 du 8 mars 2023, portant subdélégation de signature de M. Jean-Michel MAURIN, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, est abrogé.

ARTICLE 11 : La secrétaire générale de la Préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Martinique et aux fonctionnaires intéressés, affiché à la préfecture de Martinique et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Martinique.

Schoelcher, le

19 JUL. 2023

Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



Jean-Michel MAURIN

Liste des agents habilités à procéder à la saisie et à la validation des demandes d'achats, de subventions et de constatations du service fait dans l'application Chorus Formulaires :

AGENT	SERVICE / POLE / UNITE	PROFIL CHORUS	PERIMETRE
Isabelle BISSON	DIR / MAP / Pôle achats	saisie	tous BOP
Miguelle DANGEROUS	DIR / MAP / Pôle achats	saisie	tous BOP
Solène TAICLET	DIR / MAP	validation	tous BOP
Péguy MARAJO	STMS	saisie	tous BOP
Cyrille LIROY	STMS	validation	BOP 203 / 207 / 362
Laurent BRINO	STMS	validation	BOP 203 / 207 / 362
Alain BOIZARD	STMS / OSRTE	validation	BOP 207
Thierry BRESSY	STMS / UER	validation	BOP 207
Pascale DEWIS	SLVD / CGF	saisie / validation	saisie : tous BOP / validation : BOP 123
Nathalie MAGIT	SLVD / CGF	saisie / validation	BOP 123 / 362 / 380
Louissette LUZIEUX	SLVD / UFLS	saisie	BOP 123
Mélita MARAN-TIDAS	SLVD / UFLS	saisie	BOP 123
Henri BERING	SLVD / UFLS	saisie / validation	BOP 123
Cécile BRUJAILLE-LATOUR	SLVD / UFLS	validation	BOP 123
Miguelle MAMBERT	SLVD	validation	BOP 123 / 362
Karen ALBORGHETTI	SLVD	validation	BOP 123 / 362
Grégory LEFEBVRE	SBDA	validation	BOP 113 / 135 / 362
Gildas LE PENNEC	SBDA / CP	validation	BOP 113 / 362
Fabien VEDIE	SBDA / MS	validation	BOP 113
Karine ROLAS	SBDA / BD	validation	BOP 113 / 362
Julienne BONARD	SREC	saisie	tous BOP
Isabelle GERGON	SREC	validation	BOP 174 / 181 / 362
Alexis MILLER	SREC / PRI	validation	BOP 174 / 181 / 362
Karim BEN AMER	SREC / PRN	validation	BOP 174 / 181 / 362
Yvelise BARBOT	SPEB	saisie	tous BOP
Philippe QUEMART	SPEB	validation	BOP 113 / 362
Christophe GROS	SPEB / Pôle EMA	validation	BOP 113 / 362
Bruno LAZZARINI	SPEB / Pôle BNP	validation	BOP 113 / 362 / 380
Alexis CEFBER	SCPDT	validation	BOP 135 / 159 / 217 / 354 / 362
Eric GAY	SCPDT	validation	BOP 135 / 362
Joël FIGUERES	SCPDT	validation	BOP 135

Annexe 2 à l'arrêté de subdélégation financière de signature du 19/07/2023

Liste des agents habilités à procéder au contrôle et à la validation des ordres de missions, des états de frais et des relevés d'opération (factures) dans l'application Chorus DT:

AGENT	SERVICE / POLE / UNITE	PROFIL CHORUS	PERIMETRE
Jean-Michel MAURIN	DIR	VH1	tous BOP
Stéphanie DEPOORTER	DIR	VH1	tous BOP
Véronique LAGRANGE	DIR	chef de projet / VH1 / FC + FV / GV / SG	tous BOP
Solène TAICLET	DIR / MAP	chefe de projet / VH1 / VH2 / FC + FV / GV / SG	tous BOP
Isabelle BISSON	DIR / MAP / Pôle achats	VH2 / GC / FC	tous BOP
Miguelle DANGEROUS	DIR / MAP / Pôle achats	VH2 / GC / FC	tous BOP
Elsa BADROUZAMANI	DIR / MAP / Pôle SPC	VH1	BOP 354
Cyrille LIROY	STMS	VH1	BOP 203 / 207
Laurent BRINO	STMS	VH1	BOP 203 / 207
Miguelle MAMBERT	SLVD	VH1	BOP 123
Karen ALBORGHETTI	SLVD	VH1	BOP 123
Grégory LEFEBVRE	SBDA	VH1	BOP 113
Gildas LE PENNEC	SBDA / CP	VH1	BOP 113
Fabien VEDIE	SBDA / MS	VH1	BOP 113
Isabelle GERGON	SREC	VH1	BOP 174 / 181
Alexis MILLER	SREC / PRI	VH1	BOP 174 / 181
Karim BEN AMER	SREC / PRN	VH1	BOP 174 / 181
Philippe QUEMART	SPEB	VH1	BOP 113
Bruno LAZZARINI	SPEB / Pôle BNP	VH1	BOP 113
Christophe GROS	SPEB / Pôle EMA	VH1	BOP 113
Alexis CEFBER	SCPDT	VH1	BOP 135 / 159
Eric GAY	SCPDT	VH1	BOP 135
Joël FIGUERES	SCPDT	VH1	BOP 135

Annexe 3 à l'arrêté de subdélégation financière de signature du 19/07/2023

Liste des agents habilités à utiliser la carte d'achat de niveau 1, à contrôler et à valider les dépenses effectuées par carte d'achats :

SERVICE / POLE / UNITE	AGENT	PROFIL	PERIMETRE
DIR	Véronique LAGRANGE	Responsable de programme	tous BOP
DIR / MAP	Solène TAICLET	Responsable de programme secondaire	tous BOP
DIR / MAP / Pôle achats	Miguelle DANGEROUS	Référente carte d'achats	tous BOP
DIR / MAP / Pôle achats	Isabelle BISSON	Gestionnaire	tous BOP
DIR / MAP	Solène TAICLET	Responsable de budget	BOP 159 / 217 / 354
DIR / MAP	Lesly CONSTANTIN	Porteur de carte d'achat	BOP 159
MI / SGC	Constant HODEBAR	Porteur de carte d'achat	BOP 217 / 354
SPEB	Philippe QUEMART	Responsable de budget	BOP 113
SPEB	Bruno LAZZARINI	Responsable de budget	BOP 113
SPEB	Daniel JOSEPH-REINETTE	Porteur de carte d'achat	BOP 113
SPEB	Yvelise BARBOT	Gestionnaire	BOP 113
SREC	Isabelle GERGON	Responsable de budget	BOP 181
SREC	Karim BEN AMER	Responsable de budget	BOP 181
SREC	Jean-Michel TALBA	Porteur de carte d'achat	BOP 181
SREC	Julienne BONARD	Gestionnaire	BOP 181
STMS	Cyrille LIROY	Responsable de budget	BOP 207
STMS	Laurent BRINO	Responsable de budget	BOP 207
STMS	Péguy MARAJO	Porteur de carte d'achat	BOP 207
SCPDT	Alexis CEFBER	Responsable de budget	BOP 135